

Montréal, le 25 juillet 2016

Par poste

M^e Miriam Robitaille
Conseillère juridique
Développement EDF EN Canada Inc.
1134, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 910
Montréal (Québec) H3B 1H4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité relatives à la protection
des infrastructures critiques (normes CIP)
Dossier de la Régie : R-3947-2015**

Maître Robitaille,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance du 23 juin 2016 dans laquelle vous nous indiquez l'appellation exacte de votre société et vous en remercie. Nous nous assurerons dans l'avenir d'utiliser cette appellation.

La Régie a pris note de vos préoccupations et a déposé vos commentaires dans les observations au dossier. À cet effet, vous trouverez sur notre site internet l'ensemble des informations relatives au dossier [R-3947-2015](#). Vous pourrez, entre autres, y consulter nos décisions et avis publics ainsi que l'ensemble de la preuve soumise. Étant donné l'intérêt de votre société pour les travaux de la Régie de l'énergie, nous vous invitons à vous abonner au [Quoi de neuf](#) de notre site qui vous permettra de recevoir une mise à jour hebdomadaire de nos activités réglementaires.

Veillez agréer, Maître Robitaille, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml